

Ignite du CABHI

Trousse d'information sur le programme : 2024-2025



Vision : Un monde où chaque personne âgée vit une vie pleine de sens, avec satisfaction et dignité.

Mission : Favoriser le développement et l'adoption d'innovations transformatrices en matière de vieillissement et de santé du cerveau.



CENTRE D'INNOVATION
SUR LA SANTÉ DU CERVEAU
ET LE VIEILLISSEMENT
Propulsé par Baycrest

1. Aperçu du programme

Le Centre d'innovation sur la santé du cerveau et le vieillissement (CABHI), propulsé par Baycrest, comprend les obstacles critiques auxquels sont confrontés les innovateurs canadiens en début de carrière (y compris les chercheurs, le personnel des points de service et les entreprises) lorsqu'ils conçoivent des solutions pour les personnes âgées.

Les innovateurs en début de carrière ont un accès limité au financement, font face à des coûts de développement élevés et ont de la difficulté à valider leurs solutions dans des contextes réels. Ces défis peuvent freiner le progrès de l'innovation et empêcher les idées prometteuses d'avoir une incidence réelle.

Le programme Ignite est conçu pour cibler ces défis en offrant aux innovateurs canadiens :



En début de carrière jusqu'à concurrence de **150 000 \$ CAN** en financement

Si la demande est retenue, le financement sera administré tout au long du projet, conformément à l'achèvement des étapes convenues d'un commun accord.

Les fonds peuvent être affectés à diverses activités, notamment :



Activités de recherche et développement technologiques



Élaboration de concepts et de prototypes



Activités de mise à l'essai et de simulation



Essais de validation



Des services d'accélération pour les aider à élaborer, à mettre à l'essai et à valider leurs solutions

En plus du financement, les candidats retenus auront accès à des possibilités de soutien, d'apprentissage et de réseautage par l'entremise des services d'accélération du CABHI, y compris l'accès à la série Ignite Learning, qui met en vedette des experts en la matière de diverses industries.

À la fin du programme, les participants sélectionnés auront l'occasion unique de présenter leur solution lors d'une présentation finale au salon de l'innovation du CABHI, un événement qui réunit des chefs de file clés de l'écosystème de l'innovation. Les participants présenteront leur solution à un jury, et les gagnants auront l'occasion de continuer à recevoir du financement dans le cadre d'un programme ultérieur du CABHI.

2. Dates importantes

Dates du processus de demande

Début de l'acceptation des demandes	22 octobre 2024
Date limite d'acceptation des demandes	2 décembre 2024
Avis aux finalistes	23 décembre 2024
Entrevues de diligence raisonnable des finalistes	6 au 17 janvier 2025
Annonce des résultats	27 janvier 2025

Dates du programme

Début du projet	3 mars 2025
Séance d'orientation sur le programme	6 mars 2025
Fin du projet	27 février 2026
Date de présentation du rapport final	27 mars 2026



3. Thèmes d'innovation

Le CABHI appuie les innovations qui relèvent les défis associés aux personnes âgées et à leurs partenaires de soins. Voici des exemples de défis que le CABHI cherche à relever :

- Vieillesse à domicile
- Soutien aux soignants
- Coordination des soins et navigation au sein du système
- Santé cognitive et mentale
- Santé et bien-être financiers
- Santé cérébrale des femmes et Femtech

[Pour en savoir plus sur les thèmes liés à l'innovation du CABHI, veuillez cliquer ici.](#)

4. Processus de sélection

1. Demande en ligne :

Les demandes sont présentées en ligne, puis examinées et évaluées par le comité d'examen d'experts du CABHI en fonction des critères d'évaluation. Les demandeurs présélectionnés sont invités à participer à des entrevues de diligence raisonnable et à un processus d'examen final.

2. Entrevues des finalistes et diligence raisonnable :

Les demandeurs présélectionnés dans le cadre du processus de demande en ligne participeront à une réunion afin que l'équipe d'examen puisse confirmer leur admissibilité au financement et évaluer davantage la qualité de leur demande dans le cadre du processus de sélection concurrentiel. On demandera aux candidats de présenter une justification budgétaire pendant les entrevues de diligence raisonnable.

3. Sélection et contrat :

Le CABHI informera tous les demandeurs sélectionnés (et non sélectionnés) et procédera à la signature des contrats.



5. Admissibilité au programme

Admissibilité du demandeur :

- Entreprises :
 - L'entreprise doit être constituée en personne morale au Canada, en vertu d'une loi fédérale ou d'une loi provinciale.
 - L'entreprise doit avoir une évaluation ou un plafond d'évaluation de moins de quatre millions de dollars canadiens au moment de la demande.
 - Le demandeur principal doit détenir un pouvoir de signature pour l'entreprise (généralement le fondateur ou le chef de la direction).
- Organismes de soins de santé et de recherche :
 - Le demandeur doit être affilié à un établissement d'enseignement canadien agréé (p. ex. université, collège) ou à un organisme de recherche ou de soins de santé reconnu (p. ex. hôpital, institut de recherche).
 - Le demandeur doit occuper un poste de membre du corps professoral, de boursier postdoctoral, de travailleur de point de service (p. ex. médecin, infirmière, préposé aux services de soutien à la personne, gestionnaire clinique) ou de chercheur scientifique dans l'établissement ou l'organisme affilié.
 - La solution du projet ou de l'organisme doit être à un niveau de maturité technologique (NMT) 6 ou inférieur.

Admissibilité du projet :

- La solution novatrice doit clairement porter sur au moins l'un des cinq thèmes d'innovation du CABHI.
- L'entreprise ou l'organisme doit fournir une contribution de contrepartie au financement du CABHI sous forme de contributions en espèces, en nature ou une combinaison des deux.
- Le projet et le budget connexe doivent être axés sur l'achèvement des étapes de développement et de validation admissibles.
- Le projet doit être une entreprise à temps plein pour le demandeur principal et un membre de son équipe.
- La demande de projet et le budget doivent respecter la directive sur les dépenses admissibles (ci-dessous).

Admissibilité de la demande :

- La demande doit être rédigée et soumise par le demandeur ou un membre désigné de l'équipe. L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative (p. ex. ChatGPT, logiciel de rédaction automatisée) pour les réponses est interdite.
- Une seule candidature par entreprise ou équipe de projet peut être soumise pour le programme Ignite.
- Les candidats qui ont reçu du financement dans le cadre du programme Mentorat, capital et continuité ne sont pas admissibles au financement dans le cadre du programme Ignite.



6. Critères d'évaluation

Incidence de la solution (35 %)

La mesure dans laquelle la solution novatrice répond à un besoin critique en matière de vieillissement ou de santé du cerveau, en mettant l'accent sur la démence. Les solutions qui démontrent le potentiel de transformation pour les personnes âgées ou les aidants naturels obtiendront une note plus élevée.

Qualifications de l'équipe (30 %)

L'expérience, l'expertise et les capacités des membres de l'équipe participant au projet. Les équipes qui ont des antécédents solides et diversifiés dans des domaines pertinents et celles qui ont consulté des personnes âgées ou des utilisateurs finaux, ou qui ont des plans pour le faire, obtiendront une note plus élevée.

Débouché (25 %)

La taille, le potentiel de croissance et l'accessibilité du marché cible. Les projets dont le marché est bien défini, et qui sont appuyés par des données ou une validation, recevront une note plus élevée.

Plan de projet (10 %)

La faisabilité, la clarté et le détail du plan de projet proposé, y compris des jalons clairs liés à l'utilisation du financement. Des notes plus élevées seront accordées aux candidatures qui décrivent les types de soutien précis recherchés auprès du CABHI et de son réseau, au-delà du soutien financier.



7. Règles et obligations

- Le CABHI n'obtiendra aucun droit sur la propriété intellectuelle associée au franchissement d'un jalon relatif à l'exploitation ou à la validation, mais il pourra en diffuser les résultats.
- Le CABHI se réserve le droit de choisir des demandes lui permettant de conserver un portefeuille équilibré, ce qui comprend, sans s'y limiter, le nombre de projets financés dans les différents volets de demandeurs, la répartition des entreprises dans l'ensemble de ses thèmes d'innovation, la représentation régionale et le respect de notre engagement envers des pratiques d'équité, de diversité et l'inclusion (EDI).
- Le CABHI peut mettre fin aux négociations ou inviter un autre demandeur à entamer des négociations si un contrat n'est pas signé dans un délai raisonnable (qui sera déterminé exclusivement par le CABHI).
- Le CABHI se réserve le droit de refuser toute demande et de modifier ou d'annuler cet appel de propositions d'innovations en tout temps, sans encourir de responsabilité.
- Le CABHI se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'une ou l'autre des modalités de ce programme à tout moment, sans assumer quelque responsabilité que ce soit. Le CABHI se réserve le droit de refuser les demandes présentées dans le cadre de ses programmes. La décision finale quant à l'admissibilité des demandes incombe uniquement au CABHI, et ce, en fonction des fonds disponibles.
- Dans le cadre de l'engagement du CABHI à favoriser la collaboration et à maximiser l'impact de notre financement, nous pourrions encourager certains candidats qui mènent des activités semblables ou qui en sont à une étape de développement semblable à envisager de combiner leurs efforts.

8. Liens pour appuyer le processus de candidature

Les liens suivants sont également disponibles en PDF téléchargeables sur le site Web du CABHI :

- [Directives relatives aux dépenses admissibles](#)
- [Version anglaise de la présente trousse de programme](#)
- [Directive sur les fonds de contrepartie de CABHI](#)

Pour toute autre question, veuillez communiquer avec Tyler Redublo à l'adresse ignite@cabhi.com.

[Présentez votre demande en ligne](#)

